

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n°20/2014

**OBJET : DESIGNATION DE DEUX DELEGUES TITULAIRES ET DEUX
DELEGUES SUPPLEANTS – STEP DES BOUILLIDES**

Conseillers en exercice	: 23
Présents	: 20
Excusés	: 3
Pouvoirs	: 3
Votants	: 23

SÉANCE DU 16 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le mercredi seize avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le huit avril 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Sylvie DAVILLER, Adjoints,
Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Claudine NAVARRO, Hélène GARDET, Colette ZALMA, Christian FARALDI, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Erwann LE NEGRATE, Jean-Louis MILLO, Annie BARBIER, Jean-Marc ISOARDO, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames, Messieurs, Virginie CHABERT qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Jean-Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Emile BEZZONE, Grégory MARCUCCI qui a donné pouvoir à Christian GORACCI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Erwann LE NEGRATE

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Commune a sollicité son adhésion au Syndicat Intercommunal pour l'Extension et la Gestion de la Station d'Epuration des Bouillides (S.S.B) par délibération du 25 septembre 2012.

L'arrêté préfectoral du 25 juillet 2013 a étendu le périmètre du Syndicat à la Commune de Châteauneuf.

Il précise qu'il y a donc lieu, conformément aux dispositions des articles L.5212-7, L.5212-8 L.5212-9 du Code Général des Collectivités Territoriales de procéder à la désignation des deux délégués titulaires et des deux délégués suppléants pour siéger au :

SYNDICAT DES BOUILLIDES

Monsieur Emmanuel DELMOTTE est candidat
Monsieur Christian GORACCI est candidat
Monsieur Emile BEZZONE est candidat
Monsieur Christian FARALDI est candidat

Monsieur Emmanuel DELMOTTE a obtenu 23 voix (majorité absolue = 12 voix)
Monsieur Christian GORACCI a obtenu 23 voix (majorité absolue = 12 voix)
Monsieur Emile BEZZONE a obtenu 23 voix (majorité absolue = 12 voix)
Monsieur Christian FARALDI a obtenu 21 voix (majorité absolue = 12 voix)

SONT PROCLAMES ELUS :

Messieurs Emmanuel DELMOTTE et Christian GORACCI élus en qualité de délégués titulaires

Messieurs Emile BEZZONE et Christian FARALDI élus en qualité de suppléants du Conseil Municipal auprès du Syndicat des Bouillides.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE.

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le